



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-92**

Séance publique du

24 juillet 2020

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1170995-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020


**OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'AGENCE
D'URBANISME PAYS D'AIX-DURANCE (AUPA)**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
URBANISME

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2020

Nomenclature : 5.3
Designation de représentants

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE
L'AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX-DURANCE (AUPA) - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance (AUPA) est une association régie par la loi 1901 qui regroupe différents partenaires : Etat, Collectivités Locales, Chambres Consulaires et toutes personnes morales publiques ou privées concernées par l'objet de l'Agence. Ses interventions s'inscrivent dans les objectifs définis à l'article L 132-6 du Code de l'Urbanisme :

- suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale ;
- participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Selon les dispositions des statuts de l'AUPA, le Conseil Municipal doit désigner :

- 7 (sept) représentants au sein du Conseil d'Administration,
- 1 (un) représentant au sein de l'Assemblée Générale Ordinaire, auquel il conviendrait d'adjoindre un suppléant.

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du C.G.C.T, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste après appel de candidature et il en est donné lecture par le maire.

Compte tenu de ces indications, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation,
- **PROCEDER** à la désignation des sept représentants au sein du Conseil d'Administration ainsi que du représentant titulaire et de son suppléant au sein de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AUPA dans les conditions exposées ci-dessus.

**RAPPORT N° 02.14 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'AGENCE D'URBANISME PAYS
D'AIX-DURANCE (AUPA)**

LISTES DEPOSEES

LISTE « LA PASSION D'AIX »
M.JOISSAINS MASINI
JL VINCENT
S JOISSAINS
MP SICARD DESNUELLE
K ZERKANI RAYNAL
M ZAZOUN

REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE
GERARD BRAMOULLE
JOELLE CANUET

LISTE « AIX AU CŒUR »
PHILIPPE KLEIN

RESULTATS

SONT ELUS A MAIN LEVEE ET A LA MAJORITE :

LISTE « LA PASSION D'AIX »
M.JOISSAINS MASINI
JL VINCENT
S JOISSAINS
MP SICARD DESNUELLE
K ZERKANI RAYNAL
M ZAZOUN

REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE
GERARD BRAMOULLE
JOELLE CANUET

LISTE « AIX AU CŒUR »
PHILIPPE KLEIN

Sur la proposition du Maire, est désigné observateur :
CYRIL DI MEO

**Ont signé Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire,
Président de séance et membres du conseil présents :**



**Compte-rendu de la délibération affiché le 30/07/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T)**

« Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»